

Chroniques généalogiques et familiales



Trois passeports pour François Domas

Trois passeports pour François Domas

En marge de la découverte dans les archives communales d'Aubière de plusieurs centaines de « passeports pour l'Intérieur »¹, nous allons nous arrêter sur trois d'entre eux.

Il s'agit de passeports attribués à François Domas, bon marcheur et rompu à la vie militaire.

A la fin de l'histoire (connue), on s'aperçoit que son destin n'est pas celui auquel on s'attendait...



Un fusilier du 62^{ème} de ligne sur la route (image générée par l'I.A.).

Les passeports pour l'Intérieur

Ces passeports nous révèlent une photographie étonnante de ceux et celles de nos ancêtres qui ont quitté leur environnement habituel pour de nouveaux horizons. Ils partaient pour quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, pour leur travail ou leur loisir. Pour cela, il était indispensable de se procurer un passeport auprès du maire de la commune.

Les passeports pour l'Intérieur existaient sous l'Ancien régime ; ils étaient alors beaucoup moins réglementés. La Révolution apportera des règles nouvelles, à partir de 1790.

Le passeport intérieur est rendu obligatoire par le décret du 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) : Nul ne peut quitter le territoire de son canton ni voyager sans être porteur d'un passeport. Et c'est le maire de chaque commune qui doit l'établir au nom du voyageur. C'est un document personnel servant à voyager à l'intérieur d'un même pays ou un ensemble de mesures administratives qui limite de manière importante les déplacements internes entre deux ou plusieurs régions d'un pays, même entre deux communes limitrophes.

¹ - Ces passeports s'échelonnent sur tout le XIX^{ème} siècle, de 1801 à 1898. Essentiellement, des souches de passeports ; seule une petite dizaine de passeports sont complets.

Le parcours de François Domas²

Voici un exemple de passeport avec le parcours de François Domas entre Marseille et Aubière en 1838. Un voyage à pieds de 436 kilomètres !

« François Domas, fusilier au 62^{ème} de ligne, 2^{ème} bataillon, ayant concouru au tirage de la classe de 1817, et ayant pris le service comme remplaçant le sieur Ardail du canton d'Arlanc, arrondissement d'Ambert, qui était de la classe de 1826, il se trouve dans son foyer en vertu d'un congé illimité daté d'Aix le 27 septembre 1833. Ce jeune homme devra se présenter, lors de son arrivée au lieu de sa destination, devant le maire afin de lui faire connaître le lieu de son habitation. »

C'est ce qu'on peut lire au bas de la souche du passeport (ci-contre) que le maire d'Aubière lui délivre le 12 novembre 1833. François Domas s'apprête alors à partir pour Marseille.

Que fait-il à Marseille jusqu'en 1838 ?

Libéré de ses obligations militaires, il devient sans doute préposé à l'octroi, comme l'indique le passeport qu'il obtiendra en septembre de cette année-là.

Ce passeport, en date du 21 septembre 1838, est un passeport gratuit d'indigent, car il est alors sans ressources à Marseille. Le maire de cette ville le renvoie ainsi chez lui pour qu'il ne revienne pas grossir le nombre des mendiants de la Cité phocéenne. Une sorte d'expulsion, en somme !

Et voilà notre François Domas sur les routes, pour se coltiner 436 kilomètres à pieds !³

On lui a imposé un itinéraire, indiqué au dos de son passeport. En 15 étapes.

Est-il réellement parti le 21 septembre ?

Si oui, il met deux jours pour rallier Aix, situé à 29 kilomètres. Détail important : le passeport est gratuit, et chaque Mairie doit lui verser un *secours de route* à chaque étape ! De Marseille à Aix :

♦ 1,28 franc pour *secours de route*.⁴

POLICE GÉNÉRALE DU ROYAUME.
PASSE-PORT POUR L'INTÉRIEUR.

Département du *Rhône*
Sous-préfecture de *Cherbourg*
Commune d' *Aubière*

Registre 3 N° 7

SIGNALEMENT.
Lef. Domas François
profession de *fusilier au 62^e de ligne*
natif d' *Aubière*
département d' *Ain*
demeurant à *Aubière*
allant à *Marseille*
dép. *Rhône* *Du Rhône* âge de 36 ans,
taille d'un mètre 68 centimètres (pieds pouce),
cheveux *châtains* front *deuxième*
soreils *châtains* yeux *bleus*
nez *benoit* bouche *moyenne*
barbe *châtaine* menton *fourche*
visage *rouge* teint *bon*

SIGNES PARTICULIERS
une fossette au-dessus de l'œil gauche

*François Domas fusilier au 62^e de ligne d'Aubière
après avoir concouru au tirage de la classe de 1817 et ayant
pris le service comme remplaçant le sieur Ardail du canton d'Arlanc
arrondissement d'Ambert qui était de la classe de 1826
il se trouve dans son foyer en vertu d'un congé illimité daté d'Aix le 27 septembre 1833.
Ce jeune homme devra se présenter, lors de son arrivée au lieu de sa destination, devant
le maire afin de lui faire connaître le lieu de son habitation.*

PIÈCES DÉPOSÉES
le 21 septembre 1838

Fait à *Aubière* le 12 *Nov* 1833

Signature des Témoins : Signature du Porteur :

² - François Domas (ou Daumas), dit « Gauche », est né le 2 janvier 1797 à Aubière. Il est le fils de Jean et de Jeanne Baille. On ne lui connaît pas d'alliance ni de descendance.

³ - Ce parcours, vous pouvez le voir en page une de couverture de ce document. Parcours dont le décor a été généré par l'I.A.

⁴ - Secours de route : D'après la loi du 13 juin 1790 (article 7), le secours de route, à raison de 3 sous par lieue, n'est dû qu'aux mendiants qui reçoivent un passeport gratuit pour retourner au lieu de leur domicile, le même secours également dû, en vertu de la même loi et de l'article 6, titre 2, de celle du 24 vendémiaire an XI, aux mendiants et gens sans aveu, étrangers au royaume, qui devront quitter le territoire (Ministère de l'Intérieur et des cultes - Division de police générale - 2^e bureau - Circulaire n°34).

POLICE GÉNÉRALE
DU ROYAUME.

Passe-port
d'Indigent,
avec secours de route,
valable pour aller
à Aubière
depuis le Puy de Dôme

Nota. Il est expressément défendu au Voyageur indigent de s'écarter de son itinéraire, à peine de perdre le secours de route. Arrivé à sa destination, il devra déposer le présent Passe-port à la Mairie.

DÉPARTEMENT
d'Oran

Registre 10.
N° 260.

SIGNALEMENT.

Âgé de 44 ans.
taille d'un mètre —
67 centimètres,
(1 pied 1 ponce),
cheveux châtains,
front grand,
sourcils 2 châtains,
yeux 2
nez fort,
bouche moyenne,
barbe brune,
menton à pointe,
visage oval,
teint brun clair.

SIGNES PARTICULIERS.

Signature du Porteur :
Domas

Passe-port d'Indigent,
avec secours de route.

Nous, Conseiller d'Etat, préfet
des Bouches-du-Rhône

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer
librement d'Oran à Marseille département
des Bouches-du-Rhône à Aubière département
d'Oran suivant l'itinéraire ci-après énoncé.

L'Indigent Domas (Français) qui se rend au
sein de son domicile attendu qu'il n'avait aucun moyen
d'existence a demandé
profession d'ancien professeur de l'école
nati f d'Aubière département d'Oran
demeurant à Aubière
et à lui donner protection, en cas de besoin.

Délivré sur la présentation de la demande faite au préfet
par le Maire de Marseille avec un certificat
d'indigence

Fait à Marseille, le 21 Septembre 1848.

Le Préfet

GRATIS.

1838_Passeport pour l'Intérieur de François Domas (recto)
(Archives communales d'Aubière)

♦ 1,50 franc d'Aix à Orgon.

- ♦ Curieusement, il ne s'arrête pas à Lambesc (km 52), mais le lendemain 24 septembre, son passeport est visé à Orgon (km 78) où il reçoit 60 centimes pour aller jusqu'à Tarascon.
- ♦ Son passeport sera visé à Beaucaire, ville voisine (km 112).
- ♦ Il reçoit 75 centimes pour aller à Nîmes (km 135). Il y est le 25 septembre.
- ♦ A Nîmes, il touche 1,50 franc pour aller jusqu'à Alais (Alès) (km 178), où il arrive deux jours plus tard, le 27 septembre.



1838_Passeport pour l'Intérieur de François Domas (verso)
(Archives communales d'Aubière)

- ♦ Son passeport n'est pas visé à Portes (km 198), pas plus qu'il ne l'avait été à Boucoiran (km 159). Il doit pourtant y faire étape... A raison de 4 km/heure, cela lui ferait des étapes de 10 à 12 heures !
- ♦ Il a reçu 1,50 franc pour aller à Villefort (km 227).
- ♦ Arrivé le 30 septembre à Villefort où il reçoit 1,35 franc pour aller à Langogne (km 269).
- ♦ Son passeport est visé le 1^{er} octobre aussi bien à Langogne qu'au Puy (km 309). Paiement : 1,50 franc jusqu'au Puy ;
- ♦ Et 2,10 francs jusqu'à Brioude (km 368) où il arrive le 3 octobre.
- ♦ Ne s'est-il pas arrêté à Fix le 2 octobre ?
- ♦ Il a reçu 1,05 franc à Brioude pour aller à Issoire (km 402).

♦ Le visa d'Issoire date du 4 octobre, où il reçoit 75 centimes pour aller à Aubière. Il y arrivera le 5 octobre.

Il aura parcouru les 436 kilomètres en 14 jours !

Il aura encaissé 14,48 francs pour son secours de route !

*

L'ironie de l'histoire : le 16 octobre suivant, le maire d'Aubière lui signe un passeport (*ci-dessous, la souche*) pour... Marseille !

POLICE GÉNÉRALE DU ROYAUME.
PASSE-PORT POUR L'INTÉRIEUR.

Département du Puy-de-Dôme
Sous-préfecture de Clermont
Commune d'Aubière

Registre N°

SIGNALEMENT

L. P. Roman français
profession d'ancien gendarme de cavalerie
né à Aubière
département du Puy-de-Dôme
demeurant à Aubière
allant à Marseille, département
du Roussillon, âgé de 42 ans,
taille d'un mètre 67 centimètres (pieds pouce),
cheveux *gris* front *grand*
sourcils *gris* yeux *bleus*
nez *long* bouche *moyenne*
barbe *peu* menton *pointu*
visage *ovale* teint *brun*

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DÉPOSÉES

FAIT à Aubière, le 16. 10. 1834.

Signature des Témoins : Signature du Porteur :

Un Aubiérais ne vaudrait-il pas... deux Marseillais !?

Et c'est ainsi que nos ancêtres vivaient...

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière ; Archives privées.

© – Pierre Bourcheix, 2012, 2026 (pour le texte et les photos d'archives).